

## I IDENTIFICATION DU BOUILLEUR DE CRU ET DE L'ALAMBIC

<b>1 Bouilleur de cru</b> (Propriétaire des vergers) NOM, Prénom : _____ Né(e) le : _____ (Obligatoire) Tél. : _____ N° _____ Rue : _____ Code Postal : _____ Ville : _____ Adresse courriel : _____ <b>N° DOUANE :</b> _____	<b>2 Statut</b> <input type="checkbox"/> Bouilleur de cru à compte <b>N° d'accise (obligatoire)</b> <input type="checkbox"/> Bouilleur de cru	Cachet ND
<b>3 Références cadastrales des vergers – parcelles de vignes (OBLIGATOIRE)</b> Section : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu de récolte : _____ <b>Superficie des parcelles de vignes en ares :</b> <b>Production des parcelles en HL :</b> _____	Service des Douanes et des Droits indirects <b>Service douane viticulture de Colmar</b> <b>20, rue d'Agen – CS 31540</b> <b>68015 Colmar cedex</b> <b>09 70 27 79 00</b> <b>03 89 23 29 06</b> gestion-colmar@douane.finances.gouv.fr Horaires d'ouverture : 9h-12h / 13h-16h	
<b>4 Alambic</b> _____ Association des arboriculteurs et bouilleurs de cru du Haut-Sundgau Nom du propriétaire : _____ à : _____ <b>68640 MUESPACH-LE-HAUT</b>	<b>5 N° de l'alambic et contenance</b> N°: <b>68- 102 95</b> Contenance : <b>30</b> litres	
<b>Lieu et adresse de distillation</b> Station de distillation - Sundgauer Obst Brennhsle <b>Rue Charles de Gaulle 68640 MUESPACH-LE-HAUT</b>	<b>À la fin des opérations, les appareils de distillation</b> <b>(col de cygne, chapiteau, alambic)</b> <b>seront obligatoirement remis au dépôt.</b>	

<b>II DISTILLATION</b>			<input type="checkbox"/>	<b>1<sup>re</sup> distillation</b>	<input type="checkbox"/>	<b>2<sup>e</sup> distillation</b>	<input type="checkbox"/>	<b>3<sup>e</sup> distillation</b> (cocher la case correspondante)	
<b>a) Jours de distillation</b>			<b>b) Matières premières à distiller</b>			<b>c) Taux de rendement minimum</b>	<b>d) Rendement prévisible d'alcool pur</b>	<b>e) Quantité d'eau de vie obtenue</b>	
<b>Dates</b>	<b>Heure de début</b>	<b>Heure de fin</b>	<b>Nature des fruits</b>	<b>Nombre de fûts</b>	<b>Vol. total en litres</b>			<b>Volume</b>	<b>% Vol</b>

## III PROCURATION

Je soussigné·e : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Autorise : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

À effectuer pour mon compte, les opérations relatives à la distillation des fruits de ma propre récolte.

**Le bouilleur de cru****La personne autorisée**

signature

signature

Le (date du dépôt de la déclaration)

à (lieu)

Signature du bouilleur de cru

#### IV. DÉCLARATION DE LA QUANTITÉ D'ALCOOL PUR OBTENUE :

(A) Quantité d'alcool pur obtenu : LAP

(B) Quantité exonérée : 50 LAP

Quantité imposable au droit entier (A – B) : LAP

Liquidation de l'impôt à droit entier :

(volume LAP imposable X taux du droit de consommation) : €\*

Fait à le Signature du bouilleur de cru

\*IMPORTANT : si les cents sont inférieurs à 50, arrondir à l'euro inférieur ; si les cents sont égaux ou supérieurs à 50, arrondir à l'euro supérieur : Exemples : 79,19 € = 79 €, 81,50 € = 82 € et 87,92 € = 88 €

Le bouilleur de cru bénéficie d'une franchise de 50 litres d'alcool pur par campagne prévue par l'article L 313-34 du Code des Impositions des Biens et Services

#### V TRANSPORT DE L'ALCOOL OBTENU

(à compléter par le bouilleur de cru, après distillation, le cas échéant)

Le à heures

Moyen de transport et n° d'immatriculation du véhicule :

Parcours :

Délais de retour :

#### VI PAIEMENT

Par carte bancaire ou par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public joint à la déclaration de distillation.

En cas de non-paiement, le recouvrement des droits et taxes dus sera effectué par voie de recouvrement forcé indépendamment des poursuites contentieuses éventuelles.

Payé le à

Cachet et signature du service.

N° SAR :

N° CIEL :

N° GARBO :

#### VII OBSERVATIONS

(interruptions, reprise des opérations de distillation, matières premières improches à la distillation, destruction de l'alcool obtenu, etc.)